



Arras, le 4 septembre 2019

## **Révocation du maire d'Hesdin**

### **Les suites de la procédure**

Par ordonnance du 3 septembre 2019, le juge des référés du Conseil d'Etat a rejeté la requête en référé suspension de M. SIECZKOWSKI-SAMIER contre le décret du 21 août 2019 portant révocation du maire d'Hesdin.

Le conseil municipal d'Hesdin a été convoqué par le premier adjoint au maire ce jeudi 5 septembre afin de procéder à l'élection du nouveau maire, d'arrêter le nombre des futurs adjoints et de procéder à leur élection.